

REGLEMENT DU JEU CONCOURS *LE PARRAIN ALUMNI* 2020

Article 1 - Organisation du concours

L'Institut français de Slovénie, situé Breg 12 – 1000 Ljubljana – Slovénie, organise dans le cadre de sa mission d'animation du réseau France Alumni Slovénie, le jeu-concours intitulé « Le Parrain Alumni 2020 », du 16 octobre au 30 novembre 2020, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 - Conditions de participation

Chaque *parrain.marraine* et *membre parrainé.e* doit être de nationalité slovène, doit réaliser actuellement ou avoir réalisé un séjour d'études ou de recherche ou un stage en France. Chaque participant.e souhaitant devenir parrain.marraine doit au préalable être inscrit ou s'inscrire sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>).

Tout.e participant.e mineur.e doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours. L'Institut français de Slovénie pourra demander à tout.e participant.e mineur.e de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier le/la participant.e ne pouvant justifier de cette autorisation.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout.e participant.e ne respectant pas ce règlement se verra éliminé.e du concours.

Article 3 - Modalités de participation

Le concours se déroule exclusivement en ligne du 16 octobre au 30 novembre 2019. Les informations relatives au concours sont publiées sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>), ainsi que sur les sites et réseaux sociaux de l'Institut français de Slovénie.

Pour participer au concours, chaque candidat.e doit respecter les modalités ci-dessous :

- 1) S'inscrire sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>), et dans le groupe LinkedIn « Alumni Slovenija-France » (<https://www.linkedin.com/groups/8140257/>) si ce n'est pas déjà fait.
- 2) S'inscrire à l'événement « JEU CONCOURS LE PARRAIN ALUMNI 2020 » sur la plateforme, entre le 16 octobre et le 30 novembre 2020.
- 3) Parrainer un maximum d'Alumni Slovènes ayant étudié en France en les incitant à rejoindre le réseau. Afin d'être compté comme *membre parrainé.e*, le/la nouvel.le Alumni doit :
 - Se créer un compte sur le site France Alumni (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>)
 - Rejoindre le groupe LinkedIn « Alumni Slovenija-France » (<https://www.linkedin.com/groups/8140257/>)
- 4) A chaque fois qu'un.e candidat.e convainc un Alumni de s'inscrire sur la plateforme et le groupe LinkedIn, il doit envoyer un mail à valentine.morel@institutfrance.si afin de lui communiquer :
 - Son nom et son prénom, la date et le lieu de son séjour en France, ainsi que le domaine d'étude suivi ou l'objet du stage
 - Les prénom et nom de l'Alumni qu'il vient de parrainer.

Article 4 - Prix du concours

Le prix du concours est le suivant : une table pour deux chez Hiša Franko, d'une valeur de 480 euros, valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le prix ne pourra en aucun cas être échangé contre leur valeur en espèces ou contre tout autre prix.

Afin de récupérer son prix, le gagnant s'accordera avec l'Institut français de Slovénie pour convenir d'une date à laquelle consommer son prix. L'Institut français se chargera de régler la note en amont.

Article 5 - Désignation des lauréats

Après la clôture du délai de participation au concours (30/11/2019), un jury composé de membres de l'Institut français de Slovénie se réunira afin de comptabiliser le nombre de *membres parrainés* par *parrain*, et ainsi désigner le lauréat.e du concours. Dans le cas où plusieurs candidats arriveraient *ex aequo* à la première place, le jury procéderait à un tirage au sort afin de désigner l'unique lauréat.e du concours.

Le lauréat.e désigné.e recevra un mail leur indiquant les modalités pour bénéficier de son prix.

Le nom du.de la lauréat.e, ainsi que le nombre d'alumni qu'il.elle a réussi à parrainer seront publiés en décembre 2020 sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>) et sur le site internet Campus France Slovénie (<https://www.slovenie.campusfrance.org/fr>). L'information sera également publiée sur les sites et réseaux sociaux de l'Institut français de Slovénie.

Article 6 - Utilisation des données personnelles

Chaque participant.e au concours autorise, dans le cas où il/elle est désigné.e lauréat.e, l'Institut français de Slovénie à utiliser son nom et prénom, ainsi que les informations transmises sur son séjour en France, dans un but de promotion de ses activités, et sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Article 7 - Litige

En cas de litige dans l'application de ce règlement, les signataires s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation amiable avant de s'en remettre à la compétence des tribunaux de Ljubljana.